VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016 Rapporteur : Madame Corine NICOLAS

N°8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution de servitude Dossier Queteuil

Afin de permettre à monsieur et madame Queteuil de réaliser l'isolation thermique extérieure de leur maison située 62 avenue de Ty Bos, la ville de Quimper consent gratuitement une servitude de surplomb sur le domaine privé communal.

La ville de Quimper constitue au profit des consorts Queteuil, une servitude de surplomb sur une parcelle communale cadastrée HE 29 sise 60 avenue de Ty Bos.

Sur consultation de France Domaine, l'établissement de cette servitude ne détermine aucun droit à indemnisation. L'ensemble des frais sera supporté par le demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.